



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 20  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 5  
Nombre de votes pour : 22  
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 septembre 2017

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés :**

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT.

**Absents :**

Catherine MAIGNAN,  
Baptiste JAUNEAU.

Début de la séance : 20h30

Fin de la séance : 23h18

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### **DL.17.071 - Motion dénonçant l'annonce gouvernementale de diminution de 13 milliards d'euros des dépenses des collectivités locales**

**Christian DUMAS expose :**

En juillet dernier le Président de la République et le Gouvernement ont annoncé une baisse de 13 milliards des dépenses des collectivités locales en 5 ans. Un effort budgétaire de 3 milliards serait demandé aux Collectivités Locales dès 2018.

Depuis plusieurs années déjà, les Collectivités Locales subissent une réduction brutale et massive des dotations de l'État ainsi qu'une progression de leurs charges du fait notamment de la mise en place du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et des réformes gouvernementales dont les coûts ne sont pas complètement compensés (par exemple : réforme des rythmes scolaires).

À titre d'exemple, la Ville d'Ingré a connu une baisse très importante de la Dotation Globale de Fonctionnement passant de 789 141 euros en 2013 à 79 591 euros en 2017. Dans le même temps au titre du FPIC, la Ville d'Ingré a versé 90 000 euros en 2015 et 198 000 en 2016. Les coûts liés à la réforme des rythmes scolaires s'élèvent annuellement à environ 200 000 euros et le concours de l'État se limite à environ 100 000 euros. Pour mémoire, la commune a décidé de ne pas facturer le coût de la mise en place de cette réforme aux familles afin de ne pas amputer leur pouvoir d'achat dans une période difficile.

Les annonces du Président de la République et de son Gouvernement sont confirmées et suite au désengagement étatique de ces dernières années, les communes vont se trouver en grande difficulté pour maintenir un service public municipal de qualité indispensable à la cohésion de notre pays ce qui sera très préjudiciable pour nos concitoyens, et en particulier pour ceux qui sont dans les situations les plus fragiles.

Compte tenu de la situation financière communale dégradée trouvée en mars 2008 et sur injonctions du Préfet, du Trésorier Payeur Général et du Président de la Chambre Régionale des Comptes du Centre, la commune d'Ingré n'a pas emprunté depuis 2009 et a dû faire d'importantes économies de fonctionnement.

Ainsi, depuis plusieurs années, la Ville a réalisé des économies de gestion, réduit les effectifs, mutualisé certains achats et certaines prestations avec d'autres communes.

Depuis 2012, afin de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, la Municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes communales compte tenu de la pression fiscale déjà forte à Ingré.

Malgré ces contraintes, la Ville a su maintenir un niveau élevé d'investissement de nature à soutenir l'emploi.

Pour autant, si ce projet de baisse de 13 milliards d'euros des dépenses publiques des Collectivités Locales en 5 ans devait se mettre en place, il engendrerait inévitablement une baisse significative du niveau de notre service public communal, le renoncement à des actions municipales et à des investissements ce qui serait particulièrement préjudiciable à la relance économique puisque 73% des investissements publics sont réalisés par les Collectivités Locales.

C'est aujourd'hui l'avenir de nos territoires et des services publics de proximité qui sont en jeu.

De plus, l'effort demandé aux Collectivités Locales est injuste et excessif puisqu'elles ne représentent que 9,3% de la dette nationale.

C'est pourquoi le Conseil Municipal d'Ingré demande au Président de la République et au Gouvernement de renoncer à la baisse de 13 milliards d'euros des dépenses des Collectivités Locales.

Aussi, après proposition en commission « Finances – Ressources Humaines » du 18 septembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur cette motion.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 22 pour et 5 abstentions (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON)** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 25 septembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 6 octobre 2017

Publication le : 3 octobre 2017

Notification le : 9 octobre 2017



Le Maire

Christian DUMAS.

**Acte à classer**

DL-17-071

|                |                                 |             |          |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| <b>1</b>       | <b>2</b>                        | <b>3</b>    | <b>4</b> |
| En préparation | En attente retour<br>Préfecture | > AR reçu < | Classé   |

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2017-10-06T16-16-50.00 ( MI207696676 )

## Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170925-DL-17-071-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Motion dénonçant l'annonce gouvernementale de diminution  
de 13 milliards d'euros des dépenses des collectivités locales

Date de décision : 25/09/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.4. Voeux et motions

## Acte :

DL.17.071-AG-motions denonçant l'annonce gouvernementale de diminution 13 milliards de des dépenses des collectivités locales.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/10/17 à 16:16

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 06/10/17 à 16:16

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 06/10/17 à 16:20